



Commune de Camps-la-Source

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 25 janvier 2021 à 18 h 15

ORDRE DU JOUR

Durant la période de l'état d'urgence sanitaire, le II de l'article 6 de la loi réactive précise que l'assistance aux débats des organes délibérants ne constitue pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire.

La réunion des organes délibérants se déroule donc nécessairement **en l'absence de public** (mis à part, le cas échéant, les journalistes).

- Convention de délégation de compétence entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et la Commune de Camps-la-Source pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées »
- Convention de Gestion entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et la Commune de Camps-la-Source relative au fonctionnement du service « eaux pluviales urbaines »
- Convention de mise à disposition du service informatique, téléphonie, reprographie, vidéoprotection et SIG avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
- Adhésion de la commune au CNAS
- Présentation des Lignes Directrices de Gestion
- Questions diverses.